

Flash

Février 2020

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Fin de l'exonération fiscale pour les anciens contrats d'assurance vie

La loi de finances pour 2020 a mis un terme à l'exonération des produits perçus sur des primes versées depuis le 10 octobre 2019 sur des contrats d'assurance vie souscrits avant 1983.

Selon les dates de souscription du contrat et de versement des primes, l'impôt dû varie. Ainsi, un même contrat peut comporter plusieurs compartiments fiscaux, obéissant à des règles différentes.

Depuis septembre 2017, le régime fiscal des contrats souscrits après 1983 avait été revu, en imposant les gains issus des primes versées depuis le 27 septembre 2017 au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % ; c'est désormais au tour des contrats souscrits avant 1983 de subir la fiscalité.



Désormais, les produits se rattachant à des primes versées depuis le 10 octobre 2019 sur des contrats d'assurance vie souscrits avant 1983 sont imposés au taux de 7,5 % pour les contrats dont l'encours est inférieur à 150 000 euros et, au-delà de ce montant, au taux de 12,8 %. Dans les deux cas, les prélèvements sociaux de 17,2 % s'ajoutent, soit un total respectif de 24,7 % et de 30 %.

Cette réforme s'applique à tous les dénouements, rachats ou cessions de contrats intervenus depuis le 1^{er} janvier 2020.

Mise en ligne tarificateur PERIN

Nos deux PERIN – Optimum PER Individuel et Optimum PER Individuel Privilèges sont désormais disponibles dans notre tarificateur ; vous pouvez donc effectuer des projets et simulations pour vos clients.

Comme pour nos autres produits, les simulations sont accompagnées du rappel de la fiscalité des cotisations, des prestations en rente, en capital, et des cas exceptionnels de rachat anticipé ; vous disposez ainsi d'un rappel complet pour la présentation de nos offres à vos clients.

Par ailleurs, comme pour les autres contrats, vous trouverez ces produits dans la bibliothèque commerciale où sont mis à disposition : Conditions Générales, Bulletin de souscription, fiche technique...



Vous avez des questions sur la retraite : retraite de base, complémentaire, le cumul emploi retraite, la retraite progressive, les régimes spéciaux, le PER, l'art 83, l'art 39, les contrats spécifiques (Corem, Préfondo, Retraite mutualiste du combattant, la retraite complémentaire des Hospitaliers)...

Consulter le site de notre partenaire **Prévissima** : <https://www.previssima.fr/retraite.html>

ORIAS 2020...

Rappel : votre attestation Orias 2020 nous est indispensable.

Nous vous remercions de nous la faire parvenir dans les meilleurs délais faute de quoi le fonctionnement de votre compte chez nous serait perturbé (émission des polices, paiement des commissions stoppé... etc.)

À adresser à : espacepartenaire@optimumfrance.com

Nous vous remercions par avance.



Rendez-vous du Courtage Marseille 31 mars



Formations éligibles DDA (Directive Distribution Assurance)

Un bref rappel... Depuis le 23 février 2019, les intermédiaires d'assurance ainsi que leurs collaborateurs doivent « *respecter les exigences en matière de formation et de développement professionnels continus, afin de maintenir un niveau de performance adéquat correspondant à la fonction qu'ils occupent et au marché concerné* ».

La durée consacrée à la formation ou au développement professionnel continu ne peut être inférieure à **15 heures par an**.

Dans ce cadre, et comme nous l'avons fait au cours de l'année 2019, nous avons le plaisir de vous informer que plusieurs réunions de formation seront organisées dans toute la France en partenariat avec Factorielles.



OPTIMUM
Assurance vie

avec l'expertise de



Factorielles

Nous serons heureux de vous offrir ces journées de formations (7 h 30) et de contribuer ainsi au respect de vos exigences en la matière.

Les formations se dérouleront dans le courant du premier semestre à :

- Lyon / St Priest
- Rennes

- Bordeaux
- Nancy

- Paris
- Toulouse

- Aix en Provence / St Maximin

Les dates vous seront communiquées ultérieurement. À suivre



AVERTISSEMENT : Un site frauduleux tente de créer la confusion avec Optimum Gestion Financière

Nous avons appris récemment qu'un site internet utilise frauduleusement des données d'identification réglementaires d'Optimum Gestion Financière ainsi qu'un nom de domaine similaire contenant le nom « Optimum » afin de créer la confusion avec notre société.

Ce site prétend proposer des services de conseil et gestion des investissements et exercer une activité similaire à la nôtre. Il renvoie de plus vers une adresse à Québec, un numéro de téléphone, une adresse mail et permet aux internautes d'entrer en contact directement via le site.

Avant tout transfert de fonds, nous vous recommandons d'adopter la plus grande vigilance vis-à-vis de la société receveuse. Assurez-vous toujours de son identité, de son existence, et vérifiez les mentions légales indiquées sur le site internet.

En cas de doute, merci de communiquer directement avec nous au 01 44 15 81 81 ou à l'adresse email : info@optimumfrance.com

OPTIMUM VIE S.A.

📍 94, rue de Courcelles
75008 Paris, France

☎ + 33 1 44 15 81 81

▶ N° Indigo 0 820 320 322
0,12 € TTC / MN

🌐 optimumvie.fr
🌐 optimumvie.fr/linkedin

